

Un premier semestre favorable à l'emploi salarié

Isabelle BIGOT, Anne-Marie DAVID

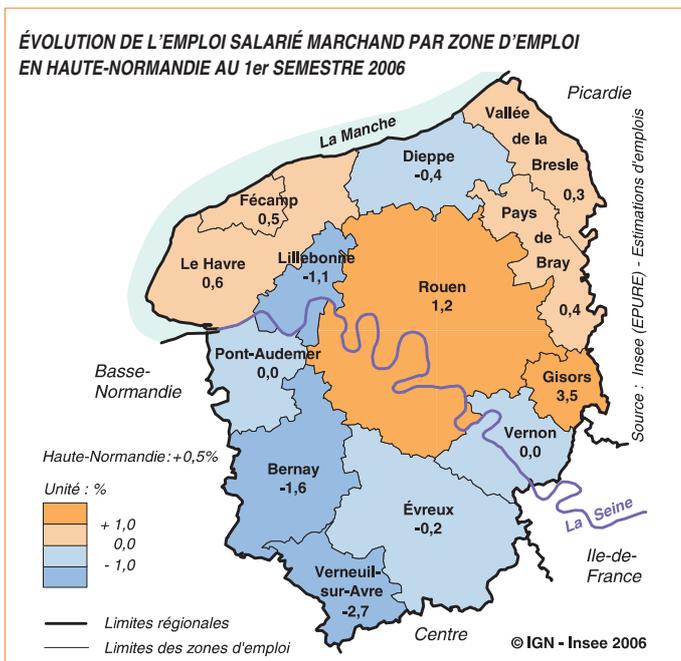
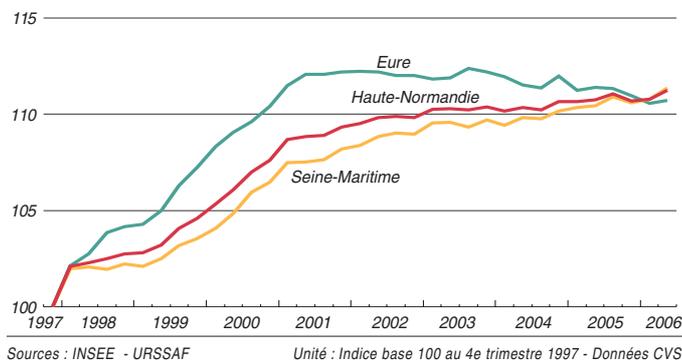
Au premier semestre 2006, l'emploi salarié marchand progresse de 0,5 % dans la région. Alors que le recul de l'emploi industriel se poursuit, la construction continue d'afficher un fort dynamisme qui lui confère la plus forte croissance semestrielle (+ 2,6 %). Avec des évolutions respectives de 1,4 % et 1,2 % au cours du 1er semestre, le commerce et les services se montrent également porteurs de nouveaux emplois, ce qui contraste avec la morosité du second semestre 2005. Ces bonnes performances se traduisent par une progression de l'emploi salarié marchand dans cinq des treize zones d'emploi haut-normandes. Ces créations d'emplois s'accompagnent d'un repli du chômage qui bénéficie à l'ensemble des zones d'emploi. Cependant, alors que le taux de chômage régional s'établit à 9,8 % au 30 juin 2006, les difficultés d'accès à l'emploi restent plus marquées dans les zones d'emploi de la frange littorale.

Entre le 31 décembre 2005 et le 30 juin 2006, en dépit d'un recul quasi généralisé de l'emploi industriel, l'emploi salarié marchand en Haute-Normandie augmente de 0,5 %, en données corrigées des variations saisonnières, grâce aux bons résultats engrangés essentiellement au 2e trimestre. Cette croissance bénéficie à cinq des treize zones d'emploi alors que cinq zones connaissent une évolution défavorable.

La plus grande zone d'emploi (Rouen) et la plus petite (Gisors) évoluent positivement. Rouen bénéficie d'un développement de l'emploi salarié dans l'ensemble des secteurs d'activité, y compris dans l'industrie dont les effectifs augmentent légèrement. La construction accroît ses effectifs de façon très dynamique. Les créations d'emplois nouveaux interviennent également dans le commerce et dans les services notamment en raison d'un transfert de siège à Rouen. Dans la zone de Gisors, le dynamisme de l'emploi salarié est concentré dans l'industrie, notamment dans les industries agro-alimentaires mais il est de nature saisonnière.

L'emploi dans les zones du Havre, de Fécamp du Pays de

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ EN HAUTE-NORMANDIE



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET DÉPARTEMENT

	2005			2006		Évolution sur 1 an
	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	
Industrie	- 0,7	- 0,5	- 0,7	- 0,5	- 0,4	- 2,1
Construction	- 0,1	1,2	0,7	0,9	1,3	4,2
Commerce	0,3	- 0,1	0,2	0,3	0,9	1,3
Services	0,7	0,9	- 0,6	0,3	0,6	1,2
Eure	0,1	- 0,1	- 0,3	- 0,4	0,1	- 0,6
Seine-Maritime	0,1	0,4	- 0,3	0,2	0,5	0,8
Haute-Normandie	0,1	0,3	- 0,3	0,1	0,4	0,4

Sources : INSEE - URSSAF
Unités : données CVS, %

AVERTISSEMENT

L'évolution de l'emploi dans cet article est basée sur les statistiques provisoires des URSSAF. Les établissements employeurs, affiliés au régime général, sont tenus de remplir et d'adresser les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) aux URSSAF (Union de Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales), transmis trimestriellement à l'INSEE. Le système d'information trimestrielle EPURE (Extension du Projet Urssaf sur les Revenus et l'Emploi), système d'exploitation et de traitement de ces données, permet de four-

nir un indicateur de l'évolution de l'emploi. Le champ considéré couvre l'emploi salarié des sociétés et quasi-sociétés et des entreprises individuelles. Les évolutions, sur le secteur marchand, sont étudiées hors SNCF, La Poste, France Télécom, Air France, Banque de France. Sont également exclus l'intérim, les effectifs de l'Education nationale, l'action sociale, l'administration et les secteurs relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Certaines entreprises transmettent une déclaration groupée pour plusieurs établissements (administrations, grandes entreprises nationales). D'autres données sont difficile-

ment exploitables et méritent d'être isolées (intérim, caisses de congés payés, ...).

Au total, la source utilisée couvre près des deux tiers de l'emploi salarié régional (64%) et ne prend pas en compte l'emploi non salarié. L'emploi salarié industriel est couvert à hauteur de 90 %, le BTP 98 %, le commerce 94 % et les services 43 %. Cette inégale représentativité des secteurs tend à minorer l'évolution de l'emploi salarié dans son ensemble et la tendance annoncée sera affinée dans les statistiques exhaustives établies par les estimations d'emploi en fin d'année, sur le champ complet.

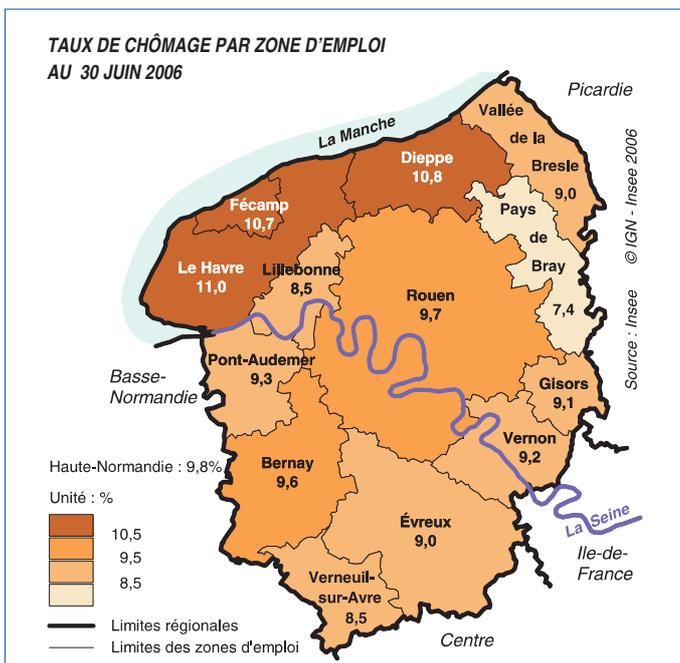
Bray et de la Vallée de la Bresle progresse de 0,3 à 0,6 %.

Dans la zone d'emploi du Havre, l'augmentation des effectifs de la construction et dans une moindre mesure du commerce et des services parvient à combler les pertes industrielles. Fécamp et le Pays de Bray bénéficient d'un développement des services favorable à l'emploi. Dans la Vallée de la Bresle, l'emploi industriel reste épargné en ce début d'année mais le commerce est moins bien orienté.

Les zones d'emploi d'Evreux et de Dieppe affichent un léger repli de l'emploi salarié marchand. Dans la première, seul le bâtiment se montre dynamique en terme d'emploi. Dans la zone de Dieppe, des réductions d'emplois interviennent dans le commerce, avec notamment le transfert d'une quarantaine de salariés de SOCOPA vers la zone d'emploi de Rouen (commune de Saint-Saëns).

L'emploi salarié du secteur concurrentiel évolue défavorablement dans les zones d'emploi de Verneuil-sur-Avre, Bernay et Lillebonne. A Verneuil-sur-Avre, l'emploi industriel se replie fortement, notamment dans les biens intermédiaires, suite aux licenciements accompagnant la reprise de l'entreprise SAFET (fabrication d'articles métalliques). La zone d'emploi de Bernay subit des réductions d'emplois dans les biens de consommation courante ainsi que dans les activités de service. Dans la zone de Lillebonne, la baisse d'emploi est due à des réductions de personnel dans les services.

Au 30 Juin 2006, le taux de chômage s'établit à 9,8 % de la population active en Haute-Normandie. Il est de 10,1 % en Seine-Maritime, soit une diminution de 0,6 point au cours du 1er semestre 2006. Dans l'Eure, l'amélioration est de 0,4 point sur la même période et le taux de chômage se fixe à 9 % comme au niveau national. L'écart entre les taux de chômage des deux départements haut-normands continue de se réduire et s'élève à 1,1 point. Les trois zones d'emploi les plus touchées par le chômage restent Le Havre (11 %), Dieppe (10,8 %) et Fécamp (10,7 %). La situation de la zone d'emploi d'Evreux au regard du chômage est un peu moins difficile, avec un taux inférieur de 0,8 point au taux régional. Il en est de même pour les zones de Lillebonne (8,5 %) et de Verneuil (8,5 %). Le Pays de Bray



DEMANDEURS D'EMPLOI HORS ACTIVITÉ RÉDUITE EN HAUTE-NORMANDIE (catégories 1, 2 et 3)

	31 décembre 2005	30 juin 2006
Hommes	39 172	32 344
Femmes	40 330	36 877
15-24 ans	17 809	14 188
25-49 ans	49 576	43 830
Inscrits depuis plus d'un an	27 693	24 090
Eure	23 392	20 528
Seine-Maritime	56 110	48 693
Haute-Normandie	79 502	69 221

Sources : INSEE, ANPE

Unité : nombre CVS

(7,4 %) reste la zone rencontrant le moins de difficultés.

Au cours du premier semestre 2006, la décre de chômage bénéficie à l'ensemble des zones d'emploi haut-normandes mais à des degrés divers. La baisse est très marquée dans les zones d'emploi du Pays de Bray (- 1,2 point) et de Bernay (- 1 point). Elle est également importante dans les zones d'emploi de la Vallée de la Bresle (- 0,6 point), du Havre (- 0,5 point), de Rouen (- 0,5 point) et d'Evreux (- 0,4 point). L'amélioration enregistrée au cours du 1er semestre 2006 est plus modérée (- 0,3 point) dans les zones de Pont-Audemer, Dieppe, Verneuil-sur-Avre et Lillebonne. Dans les zones d'emploi de Fécamp, Gisors et Vernon, le taux de chômage n'affiche qu'un léger frémissement à la baisse (- 0,1 point).

Le nombre de demandeurs d'emplois diminue de 10 400 au cours du 1er semestre 2006 et passe sous le seuil de 70 000 personnes. Cette amélioration du marché du travail bénéficie davantage aux hommes dont la part dans les personnes en recherche d'emplois passe de 49 % au 1er janvier à 47 % au 30 juin. Les difficultés d'accès à l'emploi ne diminuent pas chez les jeunes de moins de 25 ans qui représentent 20 % des demandeurs d'emploi. De même, le chômage de longue durée ne faiblit pas et concerne plus d'un demandeur d'emploi sur trois (34,5 %). □

ESTIMATIONS DES TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT

Les séries des taux de chômage régionaux et départementaux au sens du BIT (Bureau International du Travail) ont été révisées en intégrant les résultats de l'enquête Emploi de mars et les dernières estimations d'emploi calées sur le recensement de population de 1999. De plus, l'INSEE prend désormais en compte, pour l'estimation du taux de chômage, les demandeurs d'emploi sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée (CDI) à temps plein (catégorie 1) ou à temps partiel (catégorie 2) ou d'un emploi à durée déterminée (CDD) ou saisonnier (catégorie 3) hors activité réduite, dont la définition est conceptuellement plus proche du chômage au sens du BIT.

ESTIMATIONS DES TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI : NOUVELLE MÉTHODE DE CALCUL

Les taux de chômage par zone d'emploi sont maintenant calculés à l'aide d'une nouvelle méthode qui améliore la précision. L'effet des variations saisonnières est corrigé au niveau des zones d'emploi et non plus du département. L'évolution de la population active est actualisée à partir des données les plus récentes de l'emploi et du chômage. Les variations de taux de chômage par zone d'emploi sont rendues cohérentes avec celles de l'emploi qu'elles incorporent par construction. La cohérence avec les estimations départementales est améliorée, le calcul au niveau des zones d'emploi étant aligné sur celui des départements.

En Haute-Normandie, entre le 4ème trimestre 1998 et le 1er trimestre 2006, pour les 13 zones d'emploi, l'impact de cette nouvelle méthode est le suivant :

- la moitié de ces données trimestrielles (52 %) sont inchangées,
- un tiers varient de 0,25 point en valeur absolue,
- 13 % varient de 0,50 point,
- 3 % varient de 0,75 point (surtout les petites zones d'emploi).

Le profil des évolutions au cours de la période n'est pas modifié par la nouvelle méthode.

Pour plus d'information, on peut se reporter à la note méthodologique et aux données relatives aux taux de chômage du site insee.fr